

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLE ET ESPACE RURAUX</p>	<p>Extrait du registre des arrêts De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AD2026-18 du 21 mars 2026 Portant délégation de fonction et de signature à Mme Sandrine DESSALCES – 2^{ème} adjointe</p>
--	--	---

Le Maire de la commune de USSON EN FOREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de **Mr Daniel DELORME, Mme Sandrine DESSALCES et Mr Patrick CHATAING** en qualité d'adjoints au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à **Mme Sandrine DESSALCES**, à compter du 21 mars 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Sandrine DESSALCES est nommée 2^{ème} adjointe au maire.

Article 2 : En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **Mme Sandrine DESSALCES**, 2^{ème} adjointe au maire, est déléguée en nos lieu et place et concurremment avec nous, dans les domaines suivants :

- communication – relation avec le conseil municipal
- affaires scolaires, périscolaires
 - jeunesse
 - affaires sociales
 - personnes âgées

Article 3 : Délégation permanente est également donnée à **Mme Sandrine DESSALCES** à l'effet de **signer** tous les documents et courriers relatifs aux compétences qui lui ont été déléguées telles que listées à l'article 2 du présent arrêté y compris les documents comptables.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Usson en Forez,
Le 21 mars 2026

Le Maire
Hervé BÉAL

